



IDÉES
Québec réel,
Québec imaginaire
Page C 5



PHILOSOPHIE
Montesquieu à la rescousse
de Bouchard et Taylor
Page C 6

CAHIER **C**

PERSPECTIVES



La gouverneure générale, Michaëlle Jean, a lu le discours du Trône, mardi, devant les membres de la Chambre des communes qui étaient tout ouïe. FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

La grande ambition de Stephen Harper

La feuille d'érable bleue

Le chef conservateur veut faire de son parti le gouvernement naturel du Canada

Malgré son caractère conservateur, le discours du Trône dévoilé cette semaine n'était pas assez indigeste pour précipiter la chute du gouvernement. Stephen Harper ne tenait d'ailleurs pas mordicus à partir en campagne électorale. Chaque jour au pouvoir lui permet de consolider les fondations de sa grande ambition: faire du Parti conservateur le gouvernement naturel du pays.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le moins que l'on puisse dire, c'est que Stephen Harper a de la suite dans les idées. Dix ans avant de prendre le pouvoir, en mai 1996, le jeune député du Reform Party qu'il est livre un discours dans un hôtel de Calgary. Devant 65 personnalités influentes de la droite canadienne, il expose pour la première fois sa théorie des trois conservatismes qui permettra, selon lui, de ramener la droite au pouvoir.

Les politiciens, professeurs, auteurs et militants de droite réunis pendant deux jours dans la ville du pétrole ont d'ailleurs le même objectif: mettre fin à la division du vote de droite qui plombe les chances de succès du Reform Party et du Parti progressiste-conservateur. Les participants baptisent cette rencontre «Winds of Change» (les vents du changement).

Conseiller de longue date de Stephen Harper et directeur des deux dernières campagnes électorales des conservateurs, Tom Flanagan se souvient d'un discours «marquant». «J'ai appelé la femme de Stephen, Laureen, pour lui dire que son mari avait l'allure d'un premier ministre!», dit-il au Devoir lorsque joint à Calgary, où il enseigne la science politique à l'université.

Stephen Harper, qui a analysé les victoires électorales de Brian Mulroney, estime qu'il faut revenir à la coalition des trois conservatismes pour atteindre le pouvoir, c'est-à-dire convaincre les conservateurs populistes de l'Ouest, embarquer les conservateurs fiscaux de l'Ontario et séduire les nationalistes québécois, le «vieux fond bleu» de la province. Sans cette coalition hétéroclite qui se rejoint sur certains points précis (durcir le système de justice, baisser les taxes et les impôts, diminuer le rôle de l'État, etc.), la droite peut oublier le pouvoir, dit-il.

«Les trois conservatismes étaient représentés par le Reform Party, le Parti progressiste-conservateur et le Bloc québécois, dit Tom Flanagan. Il fallait donc frapper dans ces trois courants. Ça semble évident aujourd'hui, mais ce n'était pas le cas à

l'époque.» Dans son discours, Stephen Harper prévient toutefois qu'il ne faut pas faire l'erreur de Mulroney et lancer le pays dans des changements constitutionnels qui ont joué le jeu des souverainistes.

Un projet

Le 2 décembre 2001, lorsque Stephen Harper annonce qu'il brigue la tête de l'Alliance canadienne, il a un objectif à long terme duquel il n'entend pas dévier, comme l'explique Tom Flanagan dans son nouveau livre, *Harper's Team: «Refaire de la droite une force politique majeure au Canada.»* Comment y parvenir? D'abord en fusionnant, le moment venu, le Reform Party et le Parti progressiste-conservateur, qui se nuisent mutuellement. Puis, «en revenant à des politiques attractives et ciblées» plutôt que de seulement tenter de «gagner à tout prix», écrit M. Flanagan.

Dix ans après son premier discours à Calgary et cinq ans après sa course au leadership à l'Alliance canadienne, Stephen Harper ramène au pouvoir, bien que péniblement, la coalition des trois conservatismes, grâce notamment à une percée dans la région de Québec et à l'effondrement de Paul Martin.

Bien au fait que cette victoire peut rester circonstancielle — les libéraux parlent d'ailleurs d'eux-mêmes comme du «gouvernement en attente» —, Stephen Harper met en branle la suite de son plan: faire du Parti conservateur le gouvernement naturel du pays et ainsi remplacer le Parti libéral du Canada. Le PLC, qui promet de tout pour tout le monde au centre de l'échiquier politique, a gouverné le pays pendant 75 des 107 dernières années. «L'expression «parti naturel du Canada» ne signifie pas un parti qui gagne tout le temps, mais qui a la faveur naturelle des électeurs. Un parti qui remporte donc la majorité des élections», explique Tom Flanagan.

Le discours du Trône de cette semaine s'inscrit d'ailleurs dans ce cheminement. Résolument

conservateur, le texte ne contenait toutefois aucune pilule empoisonnée qui aurait forcé la tenue d'élections. Les grandes lignes du discours du Trône étaient d'ailleurs si prévisibles que plusieurs observateurs se sont demandé pourquoi un tel exercice était nécessaire.

Pourtant, Stephen Harper avait toutes les raisons de pimenter davantage la sauce, question de profiter d'un Parti libéral désorganisé qui aurait eu de la difficulté à affronter une campagne électorale. Or, dans l'entourage du premier ministre, on affirme ne jamais avoir vraiment voulu provoquer la tenue d'un scrutin. C'est que, pour faire des conservateurs le choix naturel des électeurs, il faut beaucoup de temps.

«Il faut être le plus crédible possible, explique une source gouvernementale qui côtoie régulièrement le premier ministre. Toutes nos actions vont en ce sens, y compris le discours du Trône. La différence entre nous et les libéraux, c'est qu'on ne peut pas juste parler. Il faut agir et, pour ça, il faut être au pouvoir. Les gens s'habituent au style du premier ministre et à voir la droite au gouvernement. Il n'y avait pas d'urgence à déclencher des élections.»

«Le discours du Trône vise à donner un visage modéré au parti»

Encore des doutes

Mais «peindre la feuille d'érable en bleu», comme l'a affirmé au Devoir un conservateur, demeure un immense défi, particulièrement dans un pays où la population se voit au centre de l'échiquier politique. Allan Gregg, sondeur du Parti progressiste-conservateur de 1979 à 1993 et fondateur de la firme Strategic Counsel, estime que la tâche est ardue pour les conservateurs. «Les Canadiens se perçoivent comme des gens tolérants qui célèbrent la diversité et détestent les extrêmes. Les Canadiens adorent les compromis et ça n'a jamais été une force de la droite», a-t-il dit récemment.

Les sondages montrent d'ailleurs que Stephen Harper n'a pas encore levé tous les doutes. Selon un sondage Strategic Counsel-The Globe and Mail paru le 28 août dernier, 58 % des Canadiens jugent Stephen Harper «trop à droite», alors que 53 % estiment qu'il suit aveuglément George W. Bush. Même si 67 % soulignent son leadership, ils sont 59 % à le trouver trop partisan. D'ailleurs, dans les sondages, le PC ne dépasse presque jamais les 36 % d'intentions de vote, sous la barre des 40 % nécessaires pour remporter une majorité de sièges aux Communes.



Stephen Harper

CHRIS WATTIE REUTERS

Visiblement, la population craint ce que les adversaires politiques des conservateurs ont décrit comme «l'agenda caché» de Harper, soit une série de politiques de droite musclées que le premier ministre garderait en réserve pour le jour où il sera majoritaire. «Il faut briser cette perception, cette création sans fondement, explique un stratège de Harper. Il faut montrer que ce n'est pas effrayant d'avoir un gouvernement conservateur au pouvoir.»

Peut-être, dit Philip Resnick, mais d'importantes lacunes subsistent. «C'est loin d'être certain qu'une brèche a été faite dans les grandes villes et dans le vote des immigrants, deux bastions libéraux. Les conservateurs tentent d'être moins effrayants et le discours du Trône vise à donner un visage modéré au parti, mais est-ce que c'est réussi? Pour l'instant, je dirais à moitié», explique le politologue de l'Université de la Colombie-Britannique.

VOIR PAGE C 2: FEUILLE



Gestion des services de santé

La gestion des domaines de la santé et des services sociaux vous intéresse? Les programmes de diplômes et de certificats d'études en gestion des services de santé et des services sociaux de McGill vous permettent d'acquérir les connaissances pour faire carrière dans ce secteur en pleine croissance.

Préparez votre carrière en comptabilité

La comptabilité vous intéresse? Le diplôme en comptabilité de McGill est un programme qui permet aux titulaires d'un grade universitaire d'acquérir la formation de base pour préparer les examens donnant aux titres de CA, CGA et CMA ou de postuler à un poste de comptable.

■ Pour plus d'informations : (514) 398-6200 | www.mcgill.ca/conted-cms



Centre d'éducation permanente

PERSPECTIVES



Gil Courtemanche

Défense de dire la vérité

Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, possède, on le sait depuis longtemps, l'assurance tranquille et le sens de l'humour ou de la tolérance du conseil municipal d'Hérouxville. Il ne tolère pas. Il dicte la vérité du haut de son siège, sous son crucifix qui lui confère peut-être l'infaillibilité papale. Donc, le pape de l'Assemblée nationale a décidé, dans une bulle papale dorénavant indiscutable, que Mario Dumont n'est pas une «girouette» et que de le traiter comme telle constitue une injure inacceptable, un crime de lèse-majesté Dumont. La «girouette» Dumont devient donc le 222^e mot interdit aux parlementaires. Déjà qu'ils en possèdent peu, je me demande pourquoi il faudrait les priver de ceux qu'ils connaissent.

Que tout le Québec sache que Mario Dumont est la plus magnifique girouette que le Québec ait connue depuis Jean Charest, et avant, Lucien Bouchard, et avant, Robert Bourassa, cela n'a aucune importance aux yeux de Sa Sainteté Bissonnet. Dans le théâtre parlementaire, si pauvre et si ridicule, il ne faut pas dire la vérité. Si député j'étais, et que je commentais la décision du président, je dirais que c'est une «connerie», et si je refusais de retirer mon propos, le pape de la propreté du langage m'expulserait de la l'Assemblée. Si je disais, pour me conformer à son exigence, que c'est «imbécile», je ferais automatiquement l'objet d'une mise en garde. Même si Bissonnet est con et imbécile.

Dans le lexique des mots interdits, on retrouve celui de «menteur». On ne peut pas traiter un ministre de menteur même si on sait que, dans la définition de tâche d'un ministre, il est écrit qu'il doit mentir souvent, comme, par exemple, le ministre Couillard sur les performances «améliorées» du système de santé. Le ministre ment à plein temps, mais il est interdit de le lui dire durant les débats parlementaires. Le mot «amélioré», même s'il est parfois menteur, est accepté par Sa Sainteté Bissonnet. Il n'est pas ici question de vérité mais de politesse.

Nul député ne peut être «baveux». Pourtant, nous connaissons tous Sylvain Simard et Monique Jérôme-Forget, à qui l'épithète, quoique vulgaire, s'applique parfaitement. Pour qualifier ces gens, il reste «prétentieux», mais je crois qu'il est aussi interdit.

«Tromper la population» fait aussi partie des propos non parlementaires, tout comme «stratagème». On ne peut pas prêter à quelqu'un l'idée d'un stratagème, ce qui est beaucoup moins con et imbécile que la décision du président de l'Assemblée nationale. Mais on sait fort bien que les gouvernements imaginent plus d'un stratagème pour tromper la population. Interdit parce que non parlementaire.

Il est aussi interdit de dire «effronté». Donc, interdit de dire à Claude Charron ce qu'il fut toujours: un admirable effronté. Interdit dans ce cas de lui faire un compliment.

Il est aussi interdit de dire «en jappant comme un chien enragé», ce qui signifie probablement que tous les députés devraient demeurer silencieux durant l'insupportable période des questions, car ils se comportent tous comme des «chiens enragés». Le mot «cheap» est aussi interdit, car il ne faut pas dénoncer publiquement le fait que certains députés laissent des pourboires médiocres dans les restaurants.

Poursuivons. Si Mme Marois dit que Jean Charest fait des «enfantillages» quand il parle du fédéralisme d'ouverture de Stephen Harper et qu'elle ajoute que «c'est faire accroire aux Québécois» des choses «fallacieuses» et des «faussetés», elle sera sanctionnée quatre fois par Sa Sainteté, car tous ces propos, quoique fondés, sont illégaux dans le lexique de l'Assemblée nationale. Ulcérée par son expulsion annoncée, si elle ne retire pas toutes les vérités qu'elle vient de prononcer, elle traitera peut-être le président de «fo». Ce sera la cinquième faute. Ce mot est aussi interdit même si le président est un peu fou.

Je ne vous parle pas de «la gang de branleurs», expression aussi prohibée dans le lexique, ce qui laisse au député imaginer l'expression «gang de branleurs», qui jusqu'ici ne fait pas l'objet d'une prohibition même si elle jette sur la députation un regard plutôt désopilant.

«Niaiseries» est aussi interdit par ce langage politiquement correct et atrophié. Pourtant, quel joli mot, bien de chez nous, pour dire et décrire 100 annonces de ministres en mal de télévision. Interdit aussi. Un ministre ne prononce jamais de «niaiseries». Permettez-moi, par respect pour le pape, de ne pas vous proposer une liste de «niaiseries».

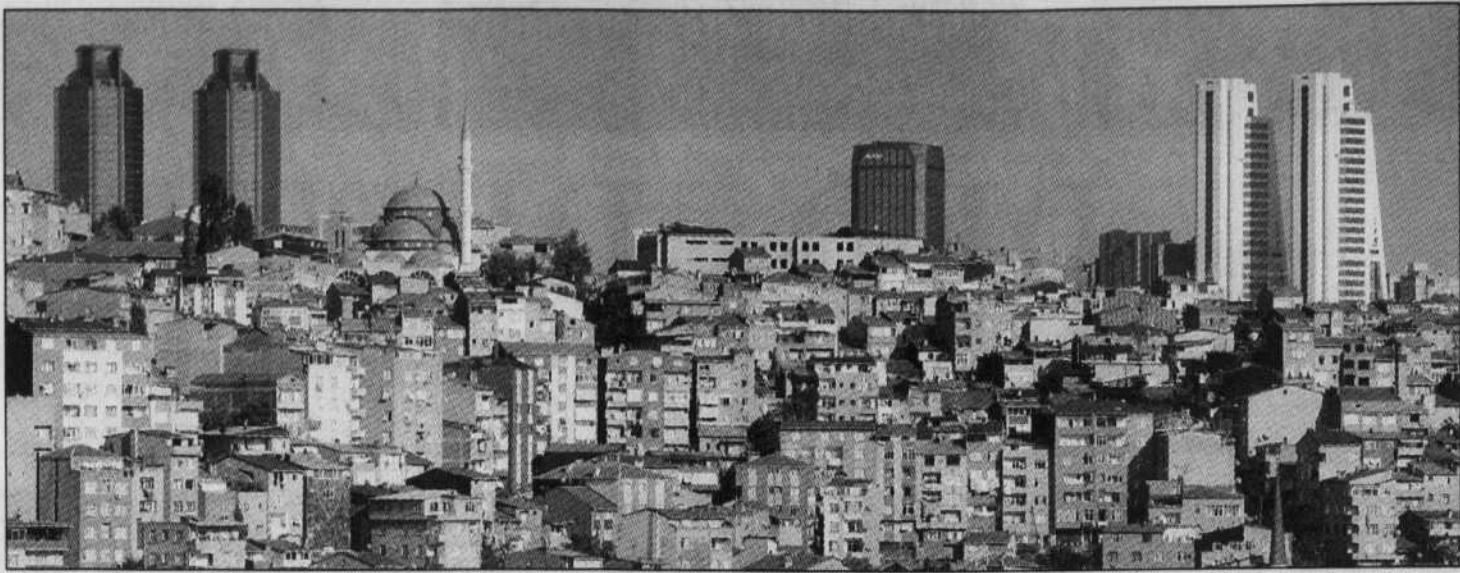
Nous savons tous que plusieurs députés sont des «petits politiciens de basse-cour et de bas étage». Nous le savons, mais nous n'avons pas le droit de l'entendre dire par un député, car dans le dictionnaire de l'Assemblée nationale, il est interdit de décrire les députés tels qu'ils sont. Certains sont de basse-cour et d'autres d'origines plus sympathiques, encore que les «poules», mot aussi interdit, ne méritent pas notre rejet.

Revenons à notre propos. Mario Dumont fut un jeune libéral progressiste et autonomiste. Un jour, par besoin de lumières et de télé, il devint souverainiste avec Lucien Bouchard et Jacques Parizeau, puis, un autre jour, il devint autonomiste et conservateur, et un autre jour, il deviendra fédéraliste. Je ne connais aucun terme plus exact pour définir ce comportement que «girouette», celui de Jean Charest, interdit par le pape qui préside les «enfantillages» qui rient «du monde» de l'Assemblée nationale à qui il interdit d'appeler un chat, un chat.

Un accommodement raisonnable avec ça, Monsieur le Président?

Collaborateur du Devoir

P.S. Monsieur le Président, je vous jure que Mario Dumont est une girouette, une «girouette nationale».



Le quartier des affaires d'Istanbul semble loin du débat qui fait rage autour des signes religieux.

Le grand débat turc

MARC SEMO

Ankara — Tout de soie rose, c'était un vrai foulard islamique. Enveloppant la tête et couvrant bien le cou, un *turban*, comme l'appellent les Turcs, pour le différencier du fichu traditionnel. Entrant dans le bureau des professeurs en ce début d'année universitaire, la jeune fille l'arborait comme un défi. «Je n'avais jamais vu ça en dix ans de métier! C'est bien le signe que les étudiantes islamistes comptent les jours, maintenant que le gouvernement veut abroger l'interdiction du port du foulard dans les universités», s'indigne Ozlem Kasap, assistante de français à l'université Hacettep d'Ankara. Au bout d'un moment de discussion, le turban rose sera finalement dénoué. «Il faut toujours tenter de résoudre ce genre de problème par le dialogue, mais nous ne pouvons pas céder, car le foulard islamique constitue avant tout un emblème politique», renchérit Kemal Özmen, directeur de ce département, connu pour être un bastion ultra-laïque. À peine quelques centaines d'étudiantes portent le foulard parmi les milliers qui fréquentent l'immense campus. L'université Hacettep est un fief de la gauche kémaliste, héritière de Mustafa Kemal Pacha, le fondateur, sur les débris de l'Empire ottoman, d'une république inspirée du modèle jacobin.

Ici, comme dans le reste du pays, les Turques voilées s'arrêtent au seuil de l'université, mettent leur turban dans un sac et, pour cacher quand même leurs cheveux, le remplacent par une perruque. «Nous contraindons à enlever nos foulards le temps d'un cours ne nous enlève pas nos idées: cette situation est aussi humiliante qu'hypocrite», soupire Hüsnüye, étudiante en histoire, la tête couverte d'une choucroute blonde. Le poste de sa copine est d'un roux éclatant. «On ne doit obliger personne à se découvrir la tête, pas plus qu'on ne peut contraindre quiconque à se la couvrir», assurent-elles en chœur. Dans leurs familles, les femmes qui portent le foulard et celles qui s'y refusent se côtoient sans drame. Elles voudraient qu'il en soit bientôt de même dans le pays: «Il y a cinq ans, la levée de l'interdiction du port du foulard à l'université aurait entraîné le chaos. Mais désormais, une majorité de la population se fait à cette idée.» Une récente enquête de l'institut de sondages AG relève ainsi que 73,3 % des Turcs sont favorables à la liberté du foulard dans les universités. Une proportion équivalente des personnes interrogées (74 %) reconnaît par ailleurs qu'au moins un membre de leur famille le porte.

Islamisation rampante

La question du turban enflamme donc à nouveau la Turquie. Isolé, le camp laïque n'en est que plus virulent dans ses dénonciations d'une islamisation rampante. Pour relancer la guerre, il aura suffi de deux petites phrases, l'une du premier ministre Recep Tayyip Erdogan affirmant mi-septembre au *Financial Times* que le «droit aux études supérieures ne peut être restreint en fonction de ce que porte une jeune fille» et une autre du même tonneau du président de la République, Abdullah Gül. Ces deux poids lourds de l'AKP, le parti issu du mouvement islamiste au pouvoir depuis 2002, ont l'un et l'autre une épouse qui porte le foulard. Depuis leur nouveau triomphe électoral aux législatives du 22 juillet dernier, ils n'hésitent plus à apparaître dans les voyages officiels ou les cérémonies publiques aux côtés de leur femme dûment couverte, du moins quand les militaires ne sont pas présents.

Au coup par coup s'invente ainsi empiriquement un «protocole du foulard» pour ménager la susceptibilité de l'armée gardienne sourcilieuse de l'orthodoxie kémaliste. L'ère du camp laïque a été encore attisée par le projet de nouvelle Constitution voulue par l'AKP en lieu et place de celle dictée par les militaires après le coup d'État de 1980. «Nul ne peut être privé d'enseignement supérieur en raison de sa tenue vestimentaire», proclame son article 45.

Cette nouvelle loi fondamentale, «parfaitement compatible avec une future adhésion à



Les étudiantes turcs comptent les jours pour pouvoir porter le foulard à l'université.

l'Union européenne», selon un de ses auteurs, a été élaborée par une demi-douzaine de juristes libéraux sous la direction d'Ergun Özbudun, constitutionnaliste de renom, qui rappelle volontiers que la Turquie est le seul des 47 pays membres du Conseil de l'Europe à interdire le foulard dans les universités. Il y a deux ans, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avait néanmoins débouté en appel l'étudiante istanbulite Leyla Sahin, contrainte d'interrompre ses études de médecine pour son refus d'ôter son turban. Les juges de Strasbourg estimèrent que, dans un pays musulman comme la Turquie, une telle interdiction «peut être nécessaire à la protection du système démocratique». Un arrêt que brandit évidemment le camp laïque. «La CEDH n'a pas dit qu'il fallait interdire le foulard à l'université mais qu'on pouvait comprendre pourquoi Ankara le fait», nuance Mithat Sancak, juriste de gauche et partisan convaincu, au nom des droits individuels, d'une levée de l'interdiction pour les étudiantes. «Cela permettrait de mettre fin à une polémique artificielle pour réfléchir sérieusement sur le poids croissant dans la société d'un islam légitime par le pouvoir de l'AKP», insiste cet universitaire.

Des craintes

Le risque d'une islamisation par le bas au travers de ce que les Turcs appellent le *mahalle baskisi* (la «pression de quartier») alimente les peurs. Etudiante en allemand, Elif fut longtemps, comme nombre de ses copines, favorable à la libéralisation du port du foulard, «car chacun a le droit de s'habiller comme il veut». Mais elle a changé d'avis il y a trois mois après avoir été prise à partie près de chez elle par trois «barbus» qui lui reprochaient «de ne pas être une vraie musulmane» à cause de ses jeans moulants. «Encouragés par une victoire à l'université, les islamistes voudront aller plus loin», craint la jeune femme. De telles pressions ont toujours existé, sauf qu'elles ne se cachent plus. Melis, secrétaire dans une grande entreprise, raconte combien elle a été «choquée» de s'entendre «dire par l'épicier du coin, qui voulait en outre être gentil: «On vous observe et, bien qu'ayant la tête découverte, vous êtes une femme respectable.»

Cette profonde inquiétude des femmes laïques de la classe moyenne s'exprime crûment sous la plume de Meral Tamer dans le journal *Milliyet*: «Nous avons été témoins ces dernières années du changement parmi les femmes qui viennent travailler chez nous comme aides ménagères ou babysitters et qui, toutes désormais, sont obligées de porter le foulard: nous craignons maintenant que cette pression sociale s'étende à nous.» Les sondages, dont celui de l'institut AG, montrent pourtant un léger recul du foulard: 61,4 % des Turques le portent aujourd'hui, contre 64,2 % en 2003. «En fait, on voit surtout davantage de foulards dans la sphère publique, portés par des femmes qui, auparavant, en avaient honte ou restaient chez elles et qui, maintenant, se sentent encouragées», analyse Nazik Isik, reconnaissant «qu'elles peuvent aussi être

tentées d'abuser» de ce renversement de situation. Cette intellectuelle féministe de longue date, favorable par principe à la liberté du foulard, n'en continue pas moins à penser «qu'il est un signe du statut d'infériorité de la femme».

Une ligne Maginot

«Cette polémique sur les pressions de quartier est instrumentalisée par les vieilles élites kémalistes pour garder leurs privilèges», martèle la députée de l'AKP Fatma Sahin. Pour «éviter des tensions inutiles au Parlement», cette élue de Gaziantep (sud) a la tête découverte, comme toutes ses consœurs du parti islamiste. Mais 80 % des adhérentes portent le foulard. À en croire l'AKP, si pressions sociales il y a, elles s'exercent contre les femmes en foulard. La fonction publique leur est interdite et, même dans le privé, cela leur rendrait plus difficile de trouver un emploi. «Un patron islamiste est d'abord un homme, et il préférera une femme en minijupe», ironise Zeynep Piyade, présidente d'une petite association islamiste où travaillent des enseignantes chassées de l'Éducation nationale pour leur turban. Nombre d'entre elles clament ouvertement que la «libéralisation à l'université ne peut être qu'un premier pas car il faudra ensuite donner du travail à ces jeunes diplômées en foulard». En fait, elles n'ont pas trop d'angoisses à avoir. L'air du temps a changé. «Avec le pouvoir AKP, de nouvelles valeurs s'affirment: avoir une femme qui porte le foulard constitue maintenant un critère de promotion pour un fonctionnaire, et il y a un mimétisme social pour copier cette bourgeoisie pieuse en pleine ascension politique, sociale et économique», analyse le sociologue Sencer Ayata dans le quotidien *Radikal*.

De plus en plus, le turban se porte de marque. «Les croyantes ont plus de moyens matériels et ne se contentent plus de s'habiller comme de vraies musulmanes: elles veulent aussi être à la mode», explique Hulusi Gülserem, responsable des magasins SETRMS, où les femmes de l'AKP et les islamistes de la classe moyenne se fournissent en *tesettür* (long manteau couvrant aussi les bras), foulards ou *hachema* (acronyme turc de «maillot de bain de pure charia»). Avec ses écrans plasma montrant en continu des défilés de mode islamique et ses vendeuses en turban, le premier de ces magasins — trois étages d'acier et de marbre gris — a ouvert il y a quatre ans à Kizilay, au centre de la capitale turque. Depuis, cinq autres ont ouvert et la marque exporte dans neuf pays, Allemagne en tête. «Si l'interdiction du foulard à l'université est levée, nos ventes vont sûrement exploser», assure le jeune gérant, très confiant pour l'avenir. Le compte à rebours semble bien lancé, mais le camp laïque est décidé à résister jusqu'au bout. «Si le «turban» entre à l'université, le reste va suivre. Et si nous perdons la bataille de l'école, nous perdrons la guerre pour la défense de la laïcité», soupire Kemal Özmen, directeur du département de français à l'université de Hacettep, qui se demande néanmoins si l'interdiction du foulard dans les facultés «n'est pas finalement une ligne Maginot» pour combattre l'islamisme. Un rempart illusoire en passe d'être contourné.

Libération

FEUILLE

SUITE DE LA PAGE C 1

Bien conscient du chemin qu'il reste à parcourir, Stephen Harper s'est donc fixé trois priorités électorales en arrivant au pouvoir: briser le monopole libéral sur le vote des immigrants, séduire les Québécois nationalistes et augmenter ses chances de succès dans les villes.

Pour atteindre ces objectifs, Stephen Harper a dû se rabattre sur plusieurs politiques différentes. «Il n'y a pas un seul sujet qui peut unir la droite actuellement», soutient Tom Flanagan. Il faut donc cibler nos interventions. L'ouest du pays adore entendre parler de la réforme du Sénat, alors que le Québec a été reconnu comme nation. Pour les immigrants et les autochtones, on a fait plusieurs annonces ciblées, notamment des excuses aux Chinois qui ont été victimes de la taxe d'entrée.

Le premier ministre a d'ailleurs nommé un

ministre d'État au multiculturalisme, Jason Kenney, un homme de confiance qui sillonne le pays pour rencontrer toutes les communautés culturelles imaginables. Le but? Mettre l'accent sur les réalisations et les discours des conservateurs. Un travail de fond que l'entourage du premier ministre espère payant, non seulement pour les prochaines élections, mais aussi à long terme pour la droite.

«Les communautés ethniques votent pour les libéraux sans se poser de questions depuis des décennies. C'est normal, les libéraux leur disent qu'élire les conservateurs va détruire le pays et sonner la fin du multiculturalisme», explique une source gouvernementale. Mais Tom Flanagan affirme qu'il faut du temps pour changer les mentalités. «On doit établir notre crédibilité auprès d'eux et c'est ce qu'on fait activement. Les immigrants sont des gens qui aiment

les valeurs familiales et qui sont des entrepreneurs dans l'âme. C'est une clientèle naturelle pour nous», dit-il.

Si l'aiguille bouge un peu chez les Québécois — même si le Bloc reste dominant —, il en va autrement dans les grandes villes. «C'est clair qu'on est plus forts en région», dit Tom Flanagan. Dans tous les pays du monde, la droite a plus de difficulté dans les villes, où les jeunes couples, les célibataires, les immigrants et les étudiants forment de gros blocs. Mais on s'approche des grands centres. Les banlieues sont de plus en plus réceptives à notre message. Ce n'est pas possible de dominer partout du premier coup, mais on travaille à changer ça», dit Tom Flanagan. Tout pour que le scrutin de 2006 ne soit pas qu'une erreur de parcours pour la droite.

Le Devoir

PERSPECTIVES

La défense prépare sa riposte

Le procès de Munyaneza progresse

D'un témoin à l'autre, un portrait sinistre se dégage

Le premier procès tenu au Canada pour crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité, mettant en cause le ressortissant rwandais Désiré Munyaneza, chemine lentement, mais sûrement. La Couronne a complété la présentation de sa preuve, la défense prépare sa riposte. L'heure est au bilan de mi-parcours.

BRIAN MYLES

Génocide ou guerre civile? Il en a fallu du temps et des témoignages dérangeants, de la part de survivantes de viols et de massacres à la machette, pour en arriver finalement à une réponse au procès de Désiré Munyaneza. Ce qui semble évident pour le commun des mortels, à savoir que les Tutsis ont fait l'objet d'un génocide au Rwanda, en 1994, ne l'était pas pour la justice. Devant le tribunal, c'est connu, tout doit être prouvé.

C'est finalement le 4 octobre dernier, soit 201 jours après le début du procès, que la défense a reconnu par voie écrite qu'un génocide avait bel et bien décimé les Tutsis au Rwanda entre le 1^{er} avril et le 31 juillet 1994, avec son lot d'exactions, de meurtres, de viols et de pillages contre des centaines de milliers de personnes. L'un des avocats de M. Munyaneza, Lawrence Cohen, a insisté pour dire qu'il n'y avait pas de négationnistes au sein de l'équipe de défense.

Pour la Couronne, l'admission a du poids. La voilà déchargée du fardeau de prouver l'existence de cette catastrophe humanitaire reconnue mondiale. Assortie au témoignage précis et sans zones d'ombre du général à la retraite Roméo Dallaire, chef de la mission de l'ONU au Rwanda en 1994, et à celui de l'historienne Alison Des Forges, conseillère pour l'Afrique de Human Rights Watch, cette admission a permis à la Couronne de compléter sa preuve plus rapidement que prévu.

La balle est maintenant dans le camp de la défense. M^c Cohen et son collègue, Richard Perras, devraient présenter mardi prochain leur exposé introductif. Les contre-interrogatoires qu'ils ont menés à ce jour auprès des survivants du génocide, venus expressément du Rwanda pour incriminer M. Munyaneza en Cour supérieure, donnent un avant-goût de la tangente qu'ils pourraient prendre. Plusieurs des victimes entendues par le juge André Denis ont également témoigné devant le Tribunal pénal international (TPI) pour le Rwanda, à Arusha. Or jamais elles n'avaient fait mention de Désiré Munyaneza parmi la longue liste de leurs tortionnaires. C'est seulement lorsque des policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) se sont rendus au pays des Mille Collines pour leur enquête que ces rescapés du massacre ont reconnu Munyaneza sur des photos. Les victimes n'ont d'ailleurs pas toutes témoigné avec le même aplomb. La défense a ainsi fait ressortir des contradictions et des omissions dont elle pourrait tirer profit. De l'impré-



Des réfugiés rwandais rentrant chez eux en 1996.

PETER ANDREWS REUTERS

cision à la fabulation, il n'y a souvent qu'un pas. La réconciliation entre Hutus et Tutsis n'est pas une œuvre de tout repos au Rwanda. L'existence de «syndicats de dénonciation» a été largement documentée par la presse. Des survivants du génocide ont été encouragés par le passé à se liguier pour témoigner en groupe contre des Hutus soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir pris part aux exactions. Les «coupables» désignés n'ont pas tous la chance de Désiré Munyaneza: plusieurs d'entre eux ont disparu sans avoir pu bénéficier d'un procès. Désiré Munyaneza serait-il la cible d'un tel syndicat? La réponse viendra de la défense, qui ne lésinera pas sur les moyens pour obtenir l'acquiescement du premier homme à être jugé en sol canadien pour crimes de guerre, génocide et crimes contre l'humanité. M^c Perras a déjà annoncé son intention d'imiter la Couronne et de mener dans les prochains mois deux commissions rogatoires, au Rwanda et en Europe, si bien que ce procès ayant débuté le 26 mars dernier va prendre encore une bonne partie de l'année 2008 avant d'en arriver à sa conclusion.



Désiré Munyaneza

Le meurtre à la puissance dix

Au palais de justice, le quotidien des juges et des avocats est marqué par l'écoute attentive d'innombrables délits: petits larcins, trafic de drogue, meurtre, viol, inceste. Des récits qui n'ont rien à voir avec un conte de fées. Rien ne marque autant que l'exposé d'une fillette violée, ou encore celui d'un couple dont l'enfant a été fauché par la bêtise assassine. Rien ne perturbe autant la conscience humaine... sinon le récit des survivants d'un génocide.

Au procès de Désiré Munyaneza, la folie meurtrière s'exprime à la puissance dix. Une femme d'origine tutsie en fuite trouve refuge dans un hôpital de Butare, où un médecin hutu décide de la «soigner» à la hache. Une autre est offerte «en cadeau» à Désiré Munyaneza et violée à quatre reprises par l'accusé sans offrir la moindre résistance. «Dans leur situation, les Tutsis ne pouvaient plus résister. En fait, ils étaient affamés depuis des mois», dira le témoin C-17, qui relate également un meurtre commis sous ses yeux par M. Munyaneza.

Tous les survivants du génocide ont témoigné derrière un paravent, dans l'anonymat le plus strict, par mesure de sécurité. Ils craignent tous les représailles à leur retour au Rwanda. À l'été 1994, ils ont vécu dans la ville de Butare, où habitait l'accusé, des expériences de vie similaires. Tous ces témoins ont contemplé avec un mélange d'effroi et de résignation la perspective de leur mort éminente. C'est un petit miracle s'ils ont survécu dans ce climat d'enfer.

D'un témoin à l'autre, un portrait sinistre se dégage, celui de Désiré Munyaneza. Armé et déterminé, ce fils d'un riche commerçant de Butare est l'un des dirigeants d'un escadron de la mort sans pitié. Il dirige des opérations sur des barrages routiers érigés un peu partout pour repérer les Tutsis et les liquider à coups de machette ou de bâton. Il réduit les femmes à l'esclavage sexuel et tue sans ménagement les hommes et les enfants sous les yeux de témoins qui n'oublieront jamais. Au final, il aurait fait une centaine de victimes.

Pour la défense, la tâche qui s'annonce est colossale. C'est cette image indélébile d'un Désiré Munyaneza sanguinaire, au cœur de la démente génocidaire, qu'ils devront gommer.

Le Devoir

Le lourd héritage des années de dictature

Le Chili se penche sur les laissés-pour-compte de la prospérité

MAGUY DAY

Malgré le rebond prévu de l'économie chilienne cette année, la première femme présidente du pays n'a pas les faveurs de ses concitoyens. Un sondage publié le 8 octobre donne à Michelle Bachelet (centre gauche) à peine 35 % d'opinions favorables.

Au pouvoir depuis 19 mois, elle peut pourtant s'enorgueillir d'une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 6 % en 2007, après 4 % en 2006. Le pays, premier producteur de cuivre au monde, tire profit depuis 2003 des cours élevés de cette matière première, mais également de la croissance de ses exportations de saumon et de cellulose de bois.

En dépit de ces bons résultats, le gouvernement de ce pays d'à peine 16 millions d'habitants est confronté à d'importantes manifestations d'étudiants et de travailleurs, qui se considèrent comme les laissés-pour-compte de la prospérité. La mise en place du Transantiago, le nouveau système de transport public de la capitale, un projet lancé par le précédent président Ricardo Lagos visant à remplacer un réseau privé obsolète, est devenue le cauchemar des Santiaguinos.

Mais surtout, alors que les inégalités ont légèrement diminué en 2006, le Chili reste l'un des pays où les écarts de revenus sont les plus importants au monde. Dans la banlieue de Santiago, où les bidonvilles s'étendent sur plusieurs kilomètres, les habitants doivent survivre avec des salaires à peine supérieurs au minimum mensuel de 200 euros (environ 280 \$CAN), alors que le coût de la vie est proche des niveaux européens.

«La dimension sociale est oubliée au Chili. Le fait que le gouvernement n'a pas pu, ou pas voulu, engager les réformes promises pour mettre fin à une telle concentration des richesses risque de faire basculer le pays dans la violence», avertit Arturo Martínez, président de la puissante Centrale unitaire des travailleurs (CUT).

Redistribution

La présidente a hérité, malgré elle, d'un système économique ultralibéral mis en place par les «Chicago boys», des économistes chiliens formés à l'école de Milton Friedman pendant les années de la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1990).

À l'exception notable de Codelco, le géant du



Les manifestations se sont multipliées depuis quelques années au Chili.

REUTERS

cuivre chilien qui assure 30 % de la production de la planète et 20 % des exportations totales du Chili, la plupart des entreprises nationales ont été privatisées. Les barrières douanières ont été supprimées et les services publics, dont les télécommunications, l'électricité et le système de retraites, confiés au privé.

Sans pour autant abandonner l'orthodoxie monétaire et budgétaire, les démocrates chiliens se sont engagés sur la voie de la redistribution par des politiques ponctuelles.

«Le revenu par tête a triplé en 17 ans de démocratie. Quant au pourcentage de la population se situant sous le seuil de pauvreté, il a chuté à 13 % en 2006, contre 45 % en 1997. C'est autre chose que le prétendu miracle économique dont s'est vantée la dictature», souligne Alexandro Foxley, ministre des Affaires étrangères du Chili. La mise en œuvre d'une politique fiscale et budgétaire ambitieuse de redistribution n'a toutefois pas encore vu le jour.

Alors qu'en 25 ans seulement 60 % de la po-

pulation adulte a pu profiter du système de retraite privé chilien, le gouvernement de Mme Bachelet a présenté un nouveau texte de loi qui devrait étendre la retraite à tous. «Nous voulons que la retraite devienne un droit et ne soit pas seulement fonction des capacités de financement des citoyens», explique Osvaldo Andrade, ministre du Travail.

Pour assurer une meilleure couverture de la population âgée, les autorités prévoient de compléter les versements s'ils sont insuffisants et de financer entièrement les travailleurs qui n'ont jamais cotisé ainsi que les femmes au foyer et les plus démunis.

Afin d'engager les dépenses promises dans le secteur de l'éducation, le gouvernement a également assoupli la règle d'airain inscrite depuis 2000 dans la loi. À partir de 2008, les autorités ne devront plus dégager qu'un excédent budgétaire structurel au moins égal à 0,5 % du PIB, contre 1 % actuellement.

Le Monde



Michel David

Une idée saugrenue

Lors de sa fondation, en 1994, l'ADQ avait soulevé un tollé en proposant de faire signer aux immigrants un «contrat social» qui les aurait engagés à «établir, vivre et prospérer en français au Québec».

À défaut de respecter les termes de son contrat pendant une période d'au moins cinq ans, par exemple en déménageant en Ontario, le signataire aurait dû rembourser à l'État les sommes investies dans son intégration, soit en argent, soit en travaux communautaires.

Qui aurait cru que, 13 ans plus tard, le PQ reprendrait cette idée saugrenue de contrat? Soit, celui qui ne ferait pas l'effort d'apprendre le français ou qui n'y parviendrait pas n'aurait pas à rembourser les coûts de cette tentative d'intégration avortée.

En revanche, il n'aurait pas droit à sa citoyenneté québécoise et aux droits qui s'y rattachent, notamment celui de l'éligibilité à une fonction de représentation et celui de contribuer à la caisse d'un parti politique.

Bien entendu, tous ceux qui seraient déjà citoyens canadiens et domiciliés au Québec au moment où la citoyenneté québécoise serait instituée ne seraient pas soumis aux mêmes exigences.

Autrement dit, il y aurait deux catégories de citoyens selon leur date d'arrivée au Québec. Ainsi, un Anglo-Québécois de souche unilingue pourrait être élu maire de Westmount, mais pas son frère qui arriverait de Toronto. En pratique, le problème se poserait sans doute assez rarement, mais il se trouverait sûrement un Brent Tyler pour mettre en doute la légalité de ce traitement discriminatoire.

Il faut surtout appréhender les conséquences politiques du projet de loi sur l'identité québécoise que

Pauline Marois a présenté jeudi. L'idée d'une citoyenneté québécoise n'est pas mauvaise en soi, mais cette approche soviétique risque d'envoyer un message très négatif aux communautés culturelles que le camp souverainiste cherche à amadouer depuis des années.

Même si les Québécois de longue date n'auront pas à prêter serment de loyauté envers le peuple du Québec, il est également probable que bon nombre de fédéralistes y verront une nouvelle «astuce» du PQ pour relancer le projet souverainiste. Les «bons» Canadiens qui refusent la citoyenneté québécoise seraient-ils pénalisés?

Pauline Marois



Depuis son retour en politique, Pauline Marois a eu raison de vouloir ramener son parti à ce qui constitue la raison profonde de la souveraineté. Il fallait en finir avec cette culpabilité collective et réhabiliter le «nous».

L'obsession de l'ADQ ne devrait cependant pas faire perdre le sens des perspectives. Il est vrai que le PQ s'était fait doubler sur le terrain de l'identité, mais le projet souverainiste ne peut pas faire l'économie de l'inclusion.

Il est vrai qu'aux prochaines élections, les maigres appuis que le PQ peut espérer recueillir au sein des communautés culturelles ne lui donneront pas un seul comté. Maintenant qu'il n'y a plus de référendum en vue, c'est comme s'il leur tournait le dos pour tenter de récupérer les votes «pure laine» perdus aux mains de l'ADQ.

Au printemps dernier, la plateforme adéquate proposait aussi d'instituer une citoyenneté québécoise et de favoriser une meilleure intégration des immigrants, mais Mario Dumont n'a plus jamais reparlé de son fameux «contrat social» de 1994.

À l'époque, cette idée lui avait été inspirée par un curieux personnage nommé Moncef Guitouni, un psychologue d'origine tunisienne qui était devenu une sorte de gourou à l'ADQ. Avec le temps, M. Dumont a cependant appris à se méfier des gourous. Après la cruelle défaite de 2003, il a compris qu'il était préférable de se fier à son propre instinct.

Le danger qui guette Pauline Marois est de tomber à son tour sous l'influence de conseillers qui peuvent être des gens très brillants mais qui n'ont pas nécessairement un très grand sens politique. Ils semblent particulièrement nombreux, ces temps-ci, à vouloir lui indiquer la voie à suivre.

Le problème, c'est que, contrairement au chef de l'ADQ, Mme Marois elle-même n'a pas toujours un instinct très sûr. Elle devrait se méfier d'autant plus de ceux qui chercheraient à en profiter.

Tout le monde s'entend sur la nécessité de mieux intégrer les immigrants, même si l'adoption de la Charte de la langue française a fait faire au Québec des pas de géant que ceux qui n'ont pas connu la situation antérieure à 1977 ont parfois du mal à mesurer.

À l'époque, tous ces «enfants de la loi 101» issus des écoles pluriethniques de Montréal auraient automatiquement été grossis les rangs de la communauté anglophone. Peut-être faudra-t-il un jour étendre au niveau collégial les dispositions qui régissent l'accès à l'école primaire et secondaire anglaise, mais le progrès est indéniable.

Camille Laurin disait toujours que la souveraineté serait le meilleur amendement à la loi 101. Il est évident que l'appartenance à un pays officiellement bilingue mais très majoritairement anglophone limite l'attrait du français. Le poids d'un État souverain et massivement francophone le décuplerait.

Maintenant que la tenue du référendum a été reportée sine die, un gouvernement péquiste devra se résoudre à prendre les mesures pour assurer la pérennité du français dans le cadre constitutionnel actuel.

Les témoignages devant la commission Bouchard-Taylor ont été unanimes: après l'école, c'est le milieu de travail qui détermine le degré d'intégration des nouveaux arrivants à la majorité francophone.

Le PQ propose d'étendre aux petites entreprises de 25 employés et plus le processus de francisation et de se montrer plus sévère pour les entreprises de 50 employés qui, 30 ans après l'adoption de la loi 101, n'ont toujours pas obtenu leur certificat. Voilà une bonne idée. Il y aura peut-être un coût, mais la préservation de l'identité québécoise n'a pas de prix.

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

Une agence ne suffit pas

Deux conclusions coulent de source à la suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde. La première, c'est qu'il est plus que temps de réinvestir dans nos infrastructures, ce qu'a bien compris l'actuel gouvernement libéral; la seconde, c'est que le laxisme constaté d'un bout à l'autre dans cette affaire n'était pas le fait d'une culture exclusive aux professionnels de l'État...

Avant même la publication du rapport Johnson, le gouvernement Charest avait annoncé un plan d'investissement de quelque 30 milliards sur cinq ans dédié à la réfection des infrastructures publiques en tous genres. Hier, la ministre des Transports, Julie Boulet, a précisé de quelle façon Québec entendait s'y prendre pour assurer la réfection et l'entretien des ponts et viaducs, dont la commission Johnson a insisté pour rappeler qu'ils constituaient des ouvrages complexes nécessitant une attention particulière.

Une agence spécialisée sera donc créée dont le mandat sera de construire et d'entretenir les ponts et viaducs, y compris ceux qui, jusqu'à ce jour, relevaient de la responsabilité des municipalités de moins de 100 000 habitants. Cette agence, dont une partie du personnel proviendra du ministère, verra aussi à améliorer l'expertise en cette matière en «donnant à ceux qui en sont les garants les conditions optimales pour y parvenir», soutient la ministre.

À la lumière des conclusions du rapport Johnson, on peut se réjouir de ce que Québec accorde désormais une attention particulière à ce type d'infrastructures. Cela dit, est-ce qu'une «agence» publique offrira en elle-même l'assurance que le travail sera mieux fait? La réponse est non!

Dans l'analyse de la catastrophe du viaduc de la Concorde, la commission a démontré que les ingénieurs du ministère n'avaient pas été les seuls fautifs. En fait, ce sont les entrepreneurs et les ingénieurs du secteur privé qui sont à l'origine des problèmes structurels de ce viaduc. Qu'il s'agisse de la confection du devis, imprécis quant à la catégorie de béton exigée, de la disposition incorrecte de l'armature d'acier, de l'absence de surveillance des travaux par la firme d'ingénieurs Desjardins Sauriol, de l'absence de contrôle de la qualité par l'entrepreneur principal et ses sous-traitants, toutes ces fautes graves ont été commises par des organisations indépendantes de l'État.

Cela n'excuse pas le ministère des Transports et ses ingénieurs, qui ont failli à leur tâche d'inspection et de réfection de l'ouvrage au cours des décennies suivantes. Mais c'est la preuve que la culture du laxisme va bien au-delà de l'appartenance des employés au secteur public. Si les fonctionnaires ont trop souvent tendance à s'en laver les mains, les professionnels du secteur privé succombent eux aussi bien souvent à la tentation de tourner les coins rond quand il s'agit de contrats gouvernementaux.

C'est pourquoi ce qui importe avant tout, au lendemain de la publication du rapport Johnson, c'est de mettre en place les mécanismes susceptibles d'accroître la responsabilité des intervenants, qu'ils soient du secteur public ou du privé. Grâce aux mesures annoncées hier, la ministre des Transports fait un pas dans cette direction en améliorant les mécanismes de suivi, mais cela ne suffira pas. L'Ordre des ingénieurs doit aussi faire son bout de chemin en resserrant les règles d'éthique et les contrôles auprès de ses membres, dont certains sont parfois portés à confondre la profession et le business.

j-rsansfacon@ledevoir.com

Contradictions péquistes

L'idée d'instituer une citoyenneté québécoise fait l'objet de débats depuis plusieurs années déjà. Proposée en 2001 par la commission Larose sur la situation du français, elle avait été rejetée par le Parti québécois, qui craignait que ce ne soit qu'un «gadget symbolique». Depuis, il y a eu la reconnaissance du Québec comme nation par la Chambre des communes, le débat sur les accommodements raisonnables, puis l'ADQ qui en a fait la proposition en campagne électorale. Et voilà que la nouvelle chef péquiste, Pauline Marois, a déposé à l'Assemblée nationale jeudi un projet de loi sur l'identité reprenant cette idée.

Si le contexte est davantage propice qu'il y a six ans à une citoyenneté québécoise, la difficulté demeure la même: comment,

dans le contexte constitutionnel actuel, donner à une citoyenneté québécoise une valeur telle que les nouveaux arrivants la demanderont et consentiront à travers ce geste à adhérer aux valeurs qui font l'identité québécoise? Au-delà de tous les efforts d'intégration qui seront faits auprès des immigrants pour les y amener, il reste que la proposition Marois ne nous ramène à rien d'autre qu'à un geste symbolique.

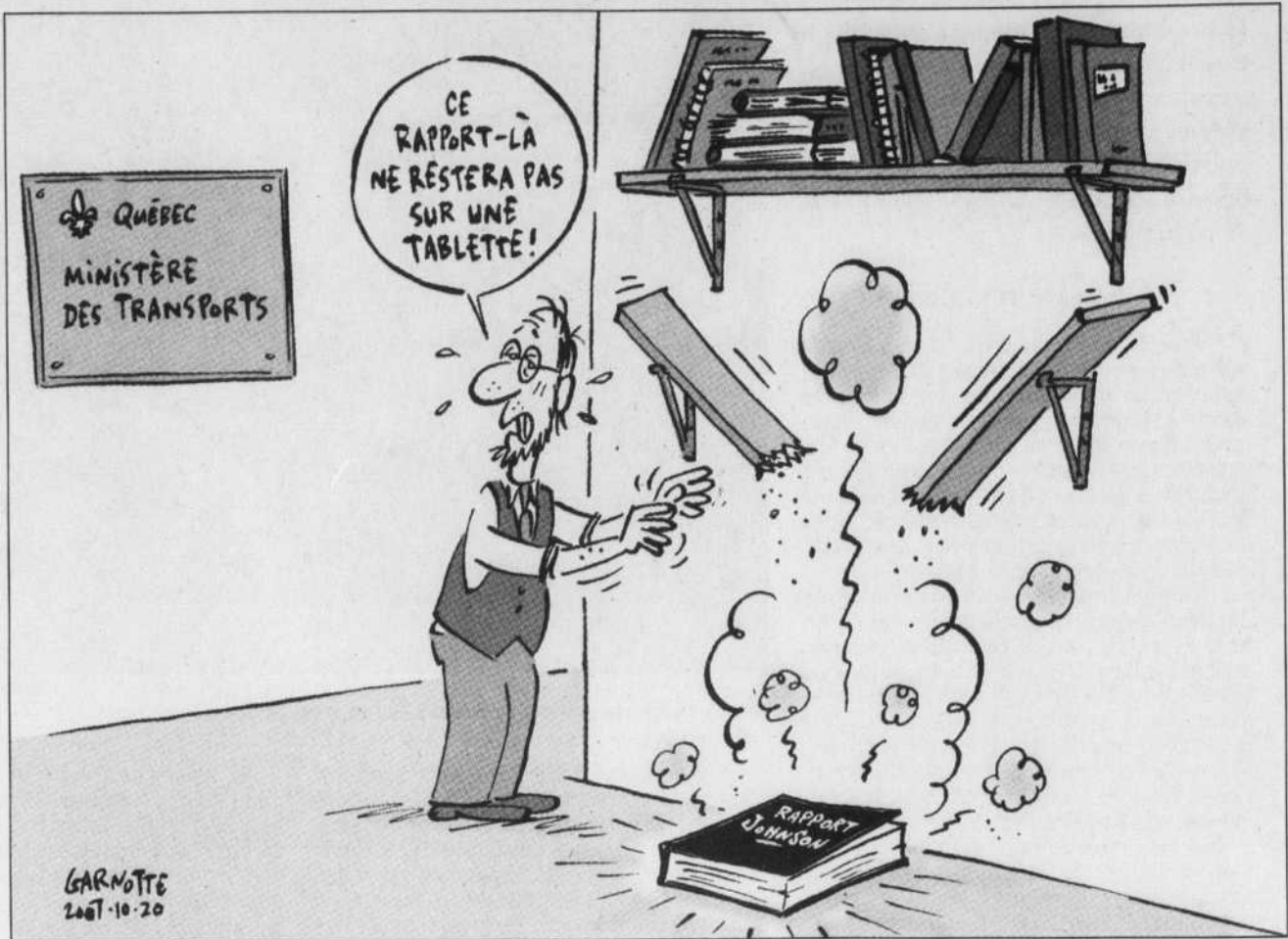
Accepter la citoyenneté québécoise ne donnerait pas, selon la proposition péquiste, de droits nouveaux. Par ailleurs, celui qui la refuserait ou qui n'aurait pas acquis le degré de connaissance du français exigé serait tout au plus privé de son droit d'éligibilité à des élections aux niveaux scolaire, municipal et provincial. Pour un nouvel arrivant, ce n'est pas significatif. Toutefois, il faut souligner qu'on créerait ainsi deux classes de citoyens. Il y aurait le citoyen à la double citoyenneté, canadienne et québécoise, qui jouirait de tous ses droits, et celui qui ne serait que canadien et qui en aurait donc un peu moins. La discrimination serait légère, mais ce serait néanmoins une discrimination. Dans une société de droits, c'est inacceptable.

Que le PQ reprenne cette idée d'établir une citoyenneté québécoise n'est pas innocent. Dans le débat actuel sur les accommodements raisonnables, on assiste à une course entre les trois grands partis présents à l'Assemblée nationale pour le titre du meilleur défenseur de l'identité québécoise. On peut admettre que c'est dans la nature du débat politique de toujours chercher à faire des gains, mais un sujet comme celui de l'identité québécoise devrait échapper à ce jeu de somme-à-la-corde. Ce que les Québécois recherchent, ce n'est pas tant à déterminer le champion de cette cause qu'à trouver les consensus nécessaires.

Avec ce projet de loi sur l'identité, le PQ nous envoie le signal que, pour sa part, son lit est fait. Peu importe ce que conclura la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables. Déconcertante, cette attitude l'est d'autant plus que le député Daniel Turp invitait le gouvernement Charest et l'opposition adéquate à se joindre à une réflexion sur le contenu d'une éventuelle constitution québécoise dans laquelle on définirait ce que sont les grands éléments de l'identité québécoise. Pour qu'un tel exercice réussisse, il faudrait justement éviter de définir d'avance ses positions. Il faut donner ses chances au dialogue.



Jean-Robert Sansfaçon



LETTRES

La neutralité de l'Etat

Je suis militante péquiste. Depuis plus de trente ans, je travaille dans le «Montréal profond» à accueillir les Montréalais de toute origine au sein du parti et à encourager d'autres militants à s'ouvrir à la diversité montréalaise.

Immigrante moi-même, je tiens à m'inscrire en faux contre les propos de Kerlande Mibel et de son groupe concernant la laïcité des institutions publiques du Québec. Dans toutes mes années de militantisme et malgré la grande diversité religieuse qu'on trouve chez les péquistes avec qui j'ai eu l'honneur de travailler, jamais la neutralité de l'État n'a été remise en question.

La laïcité de nos institutions publiques est le garant de la liberté de religion et de conscience. Adhérer à des valeurs communes est une condition essentielle de la pleine participation, de la solidarité et de l'inclusion et ne renie aucunement les différences culturelles qui distinguent chacun de nous.

J'appuie à cent pour cent la position de notre chef Pauline Marois sur l'identité nationale, j'anticipe avec enthousiasme le débat sur le sujet au sein du parti et j'exhorte Mme Mibel et son groupe à y participer dans un esprit de solidarité — une solidarité tristement manquante dans l'attaque préemptive que représente la lettre ouverte rédigée et publiée avant même que le conseil exécutif national n'examine les propositions.

Simone Darrieux
Militante péquiste montréalaise
Le 19 octobre 2007

Coup de froid

Les immigrants des pays chauds arrivent au Québec et, du coup, nous attrapons un coup de froid. Et nous ressortons nos tuques, nos mitaines et la ceinture de laine flechée de nos ancêtres.

Je suis Québécoise de souche, je ne mets plus les pieds à l'église depuis une éternité et j'ai fait toute ma carrière dans le milieu, on ne peut plus public, des hôpitaux et des CLSC. Pourtant, je ne peux comprendre cette hâte du PQ à ancrer l'identité québécoise dans des règlements comme, par exemple, la tenue vestimentaire dans la fonction publique et parapublique. En attendant le rapport de la commission Bouchard-Taylor, j'appuie sans réserve la position du GAP-QI publiée dans *Le Devoir* du 18 octobre.

Je me souviens d'une jeune femme musulmane du Moyen-Orient qui, dans les années 70, faisait sa résidence en chirurgie pédiatrique. En dehors de la salle d'opération, elle portait le foulard, aussi bien à l'urgence qu'à la cafétéria. En bonnes féministes que nous étions, nous admirions sa détermination à devenir médecin spécialiste et à vouloir retourner pratiquer dans son pays d'origine. Son foulard? Il ne nous dérangeait pas plus que le col romain de l'aumônier ou l'amulette d'un collègue haïtien pour qui les signes du vaudou avaient de l'importance.

Chantal Perrault
Frelighsburg, le 18 octobre 2007

Enseignement et spécialistes

J'ai jadis enseigné la physique aux côtés de

l'enseignant qui écrivait, dans l'édition du 18 octobre en page Éditorial (A 6): «Je ne vois pas comment je pourrai enseigner aussi bien l'écologie, la météorologie, la géologie, la biologie humaine, l'astronomie et la chimie dans une même année.» Pourtant,

1) l'ancien programme exigeait déjà cela de nous: en 1^{er} secondaire, nous enseignions l'écologie, la météorologie, en 2^e secondaire (dans le cadre du cours d'ISP), etc.

2) les ados qui nous sont confiés ne se destinent pas, dans leur immense majorité, à devenir biologistes, chimistes ou astronomes. La seule différence avec les écoliers que nous étions, c'est qu'aujourd'hui ils ne se gênent pas pour nous faire savoir que l'empereur est nu — c'est-à-dire qu'il est trompé par leur promesse l'utilité éventuelle de notions scientifiques soigneusement compartimentées. Il est trompeur de prétendre que les atomes et les molécules, pour être bien compris, doivent être enseignés par un spécialiste de la chose. Il est trompeur de prétendre que les gènes et les chromosomes, pour être bien compris, doivent être enseignés par un spécialiste de la chose. La preuve: qui, dans notre entourage d'adultes, peut réussir la question d'examen la plus élémentaire sur ces notions? Même pas, apparemment, un prof de physique si la question porte sur des gènes ou des chromosomes...

Amine Tehami
Directeur d'école, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Le 18 octobre 2007

REVUE DE PRESSE

Dion dans la tourmente

Manon Cornellier

La présentation du discours du Trône, cette semaine, a accaparé pratiquement toute l'attention. Deux questions ont guidé l'évaluation de son contenu. Justifiait-il des élections? Comment le chef libéral Stéphane Dion pouvait-il s'en tirer?

Pour les éditorialistes, le verdict était unanime mercredi. Ce discours a des défauts, mais rien qui mérite de provoquer des élections précipitées. Selon le *Globe and Mail*, ce discours «met en avant un programme réaliste et faisable, un signal apprécié que le premier ministre Stephen Harper est plus intéressé à gouverner qu'à envoyer les Canadiens aux urnes». Et, étant donné l'état de santé du Parti libéral en ce moment, ce serait pure folie que de le défaire. Le *Halifax Daily News*, le *Edmonton Journal*, le *Calgary Herald*, le *Ottawa Citizen* et le *StarPhoenix*, de Saskatoon, allaient dans le même sens.

Les chroniqueurs, par contre, n'ont pas ménagé le chef libéral et largement épargné Stephen Harper. Sauf James McNulty, du quotidien *The Province*, de Vancouver. Selon lui, Harper doit cesser de multiplier les ultimatums et commencer à rendre des comptes. McNulty invite d'ailleurs l'opposition à faire fi des menaces de vote de confiance à répétition. «Retournez au travail et commencez à étudier un à un les projets de loi, comme il se doit lorsque le gouvernement est minoritaire.» Dion a une chance de remettre son parti sur pied, mais celle-ci a ses limites. S'il perdait les quatre élections partielles qui devront avoir lieu d'ici la fin de l'année, tranche McNulty, il devrait démissionner.

Greg Weston, du *Ottawa Sun*, relève l'insistance mise par les conservateurs sur la notion de leadership fort. S'ils veulent en faire un enjeu, explique-t-il, c'est parce qu'ils sont persuadés de pouvoir éclipser Dion. «Et si Harper impose sa façon de faire, le plan n'est fait que commencer pour Dion.» De l'avis de Weston, ce discours du Trône offre avant tout la carte

de «champ de mines qui attend les libéraux».

Don Martin, du *National Post* et du *Calgary Herald*, pense que seul l'instinct de survie des libéraux les incite à mettre de côté leurs principes et à éviter des élections. Mais abdiquer sur l'environnement, par exemple, coûtera à Dion sa crédibilité, prédit-il, et minera son principal avantage: son honnêteté intellectuelle. La vérité, disait-il, est que «M. Dion doit décider entre voter pour sauver la planète et voter pour sauver son derrière».

24 heures plus tard

Quand Dion a finalement fait savoir que les libéraux ne feraient pas tomber le gouvernement, les éditorialistes ont évidemment applaudi. «C'était la chose à faire pour Dion. Pour lui, son parti et le pays», a résumé Lorrie Goldstein, pour la chaîne SunMedia. «En faisant connaître ses intentions, Dion n'a été ni un lâche ni une mauviette, mais un politicien pragmatique.»

La presse



du Canada

Même son de cloche au *Vancouver Sun* et au *Globe and Mail*. Ce dernier a toutefois averti les conservateurs qu'il leur revenait d'agir de bonne foi à l'avenir. Ce qui veut dire laisser chaque projet de loi être jugé selon son mérite et même amendé par l'opposition. Minorité oblige, rappelle le *Globe*. «Faire fonctionner un gouvernement minoritaire exige une certaine dose de compromis.»

Les chroniqueurs, eux, n'en avaient encore que pour Dion. A part Lawrence Martin, du *Globe and Mail*, qui trouve que le chef libéral a réussi à se sortir d'affaire sans s'humilier, plusieurs autres l'ont taillé en pièces. D'abord James Travers, du *Toronto Star*. «Un chef douteux et un parti trop désorganisé pour faire campagne — au point de devoir se mettre à genoux malgré les humiliations — sont en bien piètre position pour mettre en évidence les lignes de fracture des politiques gouvernementales ou pour promouvoir des solutions de rechange.»

Selon Don Martin, du *Post*, Dion a battu en retraite sans honneur et le gouvernement conservateur peut pratiquement faire comme

s'il était majoritaire. De son côté, Greg Weston, du *Ottawa Sun*, a relevé sans pitié les erreurs de prononciation anglaise faites par le chef libéral lors de sa réponse au discours du Trône. Weston y a vu un symbole du désastre qui attend les libéraux.

Au bout du compte, c'est peut-être le *Halifax Chronicle Herald* qui a le mieux résumé la situation. «Masochisme d'un côté, machisme de l'autre.»

Le quotidien prévient toutefois que la stratégie de Dion comporte un danger à long terme. «Plus il sera forcé de maintenir le gouvernement en place longtemps, plus faible il apparaîtra et plus la caricature que les conservateurs font de lui s'incruster.»

L'écho de Chrétien

Comme si ce n'était pas assez, l'ancien chef Jean Chrétien est venu ajouter aux tourments libéraux avec son autobiographie publiée cette semaine. Lawrence Martin, du *Globe*, remarque que Jean Chrétien a épargné Stephen Harper et n'a égratigné que son propre parti et ses successeurs, parfois féroce, au grand plaisir des conservateurs. Le chroniqueur trouve dommage que Chrétien ait ainsi noyé une histoire et des leçons autrement intéressantes.

L'équipe éditoriale du *Globe* déplore pour sa part que Chrétien tente de faire porter le blâme à Paul Martin pour les retombées du scandale des commandites. Le *Globe* convient que Martin a fait bien des erreurs, mais sa gestion du scandale des commandites ne figure pas sur la liste. «Il est décevant qu'après avoir eu le temps de réfléchir à la question depuis sa retraite forcée, M. Chrétien pense encore qu'il s'agit d'un dossier qu'on aurait dû faire disparaître.»

The *Province* juge aussi que Chrétien «frappe en bas de la ceinture» en affirmant cette fois que les soldats canadiens se retrouvent dans une zone dangereuse de l'Afghanistan à cause des hésitations de Paul Martin, ce qui laisse entendre qu'il «a du sang sur les mains». «Chrétien s'est abaissé à un niveau indécent d'invectives personnelles qui n'a pas sa place en politique.»

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

Québec réel, Québec imaginaire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il y a un mois, *Le Devoir* interpellait ses lecteurs en soutenant l'enquête «Québec imaginaire» lancée par l'artiste et philosophe Hervé Fischer. Saissant le contexte sociopolitique tout à fait unique dans lequel le Québec est actuellement englobé, nous vous posons deux grandes questions: «Qu'est-ce que le Québec réel?» et «Quel est votre Québec imaginaire?».

Vous avez été nombreux à répondre, témoignant du succès de l'aventure. Nous reproduisons encore aujourd'hui quelques-unes de vos réflexions, leur totalité étant regroupée sur le carnet Web hébergé par *Le Devoir* (www.ledoiv.com/societe/blogs/quebecimaginaire). Soyez encore nombreux à vous commettre au sujet de ces grandes interrogations!

Livrez vos idées à: quebecimaginaire@ledoiv.com ou acheminez vos textes à notre adresse postale (2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, H3A 3M9). Au terme de cette enquête, l'auteur Hervé Fischer colligera des extraits des réponses et les publiera dans un ouvrage à paraître chez VLB éditeur.

De la grande noirceur à la correctitude

JEAN-SERGE BARIBEAU
Sociologue des médias
Montréal

Mon Québec réel, c'est ce petit patelin (devenu gros) où je suis né. C'était dans la splendide région de l'Outaouais et de la Gatineau. Je suis né dans un hôpital de Hull en août 1943. Il faisait beau et chaud. J'étais chétif et laid. Les religieuses ont dit à ma mère qu'étant si laid, je serais assurément très intelligent. Elles ont ajouté que je ferais un bon prêtre. En 1948, à l'âge de cinq ans, j'ai dû, pour des raisons familiales complexes, séjourner dans un orphelinat d'Ottawa, dirigé et mené de main de fer par des religieuses. C'était l'horreur et j'ai frôlé de près la mort. J'avais «décidé» de me laisser mourir. Ma mère était gravement malade et avait dû subir une longue hospitalisation. À l'époque, pas d'assurance maladie, pas d'hospitalisation gratuite. Ce fut donc la débandade familiale et la nécessité d'aller dans ce maudit orphelinat. Cela a marqué l'ensemble de ma vie et coloré tous mes engagements. Il y a des «reculs sociaux et humains» que je ne saurais accepter ou approuver!

Mon père était mécanicien et garagiste. Très tôt, vers l'âge de six ans, une fois sorti de l'horreur «orpheline», j'ai découvert que le petit garage tenu par mon père était un lieu et un territoire de profondes discussions, souvent passionnées. Des ouvriers de l'usine principale (la CIP) et divers professionnels ou commerçants venaient faire le plein ou faire réparer leur «char». Mais la plupart des clients s'attardaient, et les échanges «intellectuels» et politiques étaient réguliers et toujours passionnés. Nous nous blottissions dans un espace restreint et «nous» (je m'inclus avec un certain sourire) discussions de la dictature de Duplessis. Nous rêvions d'un monde meilleur, protégeant davantage les citoyens en cas de coup dur.

Dans le film *Manufacturing Consent*, Noam Chomsky révèle, une boule d'émotion dans le gorgoton, qu'il a fait son éducation politique dans un petit kiosque à journaux situé près d'une bouche de métro à New York. Son oncle, qui tenait ce kiosque à journaux, était bossu et anarchiste. En toute modestie, j'ai vécu une expérience intellectuelle pas si éloignée de celle de Noam Chomsky.

Ce que j'ai appris au fil de ces nombreux débats agités et tourmentés, c'est que le Québec vivait dans une certaine noirceur, qui n'était pas du tout la grande noirceur dont on nous a constamment rebattu les oreilles. Sauf exception, mon enfance s'est déroulée dans des milieux dissidents, contestataires et passablement éveillés. La majorité des ouvriers de Gatineau (je viens de vendre la meche) étaient antiduplessistes et manifestaient une lucidité désarmante, accompagnée d'un sens critique vitriolique et décapant. Et tout ce monde-là, ou presque, lisait alors *Le Devoir*, lequel arrivait toujours avec un certain retard.

Puis, en juillet 1957, mon père (le grand Eloi) s'est noyé sous mes yeux im-

puissants et désenchantés. En septembre 1959, c'est le «cheuf», Maurice de son prénom, qui a passé l'arme à gauche. C'était la fin du règne d'un petit dictateur («démocratiquement» élu), astucieux et roublard. J'avais 17 ans, je séjournais dans un camp de la JEC (les Jeunes Étudiants catholiques) sur une île près de Valleyfield et j'ai doublement pleuré: d'abord, de joie de voir ainsi s'éteindre cet être autoritaire; ensuite, de tristesse absolue parce que le grand Eloi n'était pas là pour vivre avec moi et avec plein de parents et d'amis ce grand moment tonifiant et libérateur. Les responsables du camp, eux, pleuraient de détresse et pensaient que je pleurais pour les mêmes raisons qu'eux!

Le Québec réel, c'est le Québec des nombreux dissidents des années 50 et 60 (et même avant) tentant de sortir une lampe pour éclairer les ténèbres. Le Québec réel, cela a aussi été le Québec des obscurantistes regroupés autour de Duplessis et d'un certain clergé. Le Québec réel, c'est ce Québec contemporain qui a beaucoup «avancé» mais qui, à l'heure actuelle, se pose d'innombrables, pénitantes et essentielles questions.

Mon Québec imaginaire, c'est de vivre dans une société dans laquelle la majorité gouverne dans le respect des diverses minorités. Mon Québec imaginaire, ce n'est pas une société où certaines minorités voudraient faire la loi. Actuellement, il y a une certaine «correctitude» politique qui contamine les intelligences et les cerveaux, parfois trop bien formatés. Oui aux gays, aux lesbiennes, oui à la mouvance féministe, oui à l'essentiel élan écologiste et environnementaliste, oui aux plus démunis, aux plus fragiles, aux plus maganés. Mais je crie un non radical et retentissant à ceux qui, par correctitude morale et politique, voient partout de l'homophobie, de la misogynie, de l'islamophobie, du sexisme et toute une gamme de péchés contemporains qui ont remplacé les vieux péchés, lesquels gravitaient souvent autour de la sexualité. Il ne faut quand même pas condamner les êtres humains pour la moindre peccadille, pour le moindre jugement manifestant peut-être des idées ou des attitudes «non correctes»!

Disant non à la correctitude politique d'une certaine gauche, je hurle aussi un non tonitruant aux correctitudes de droite et profondément réactionnaires et régressives, basées sur le mépris de ceux qui sont les plus mal pris.

Je rêve d'un Québec français dans lequel la majorité des citoyens seraient multilingues. Je rêve d'un Québec interculturel dans lequel tous accepteraient qu'il y ait un socle commun de valeurs quasi incontournables: le français, la laïcité, l'égalité des sexes et l'acceptation de l'idée selon laquelle ce n'est pas la route violente qui mène à une société désirable et émouvante. Il y aurait tant et tant à dire et à redire. Mais permettez-moi de me taire, avec beaucoup de tendresse et d'émotions plurielles.

La nation formée autour d'un idéal

ANDRÉ R. BOUCHARD
Québec

Personne ne peut vraiment connaître ce qu'est le Québec réel; c'est toujours une affaire de perception, qui relève certainement un peu de l'imaginaire. Quoi qu'il en soit, je vous soumets ma réponse. Ainsi, le Québec réel est une province canadienne qui se distingue des autres principalement par ces éléments:

1. l'absence de cohésion sociale et son corollaire, l'absence de projet de société. Le Québec réel est formé de quatre grands blocs peu reliés et peu solidaires: les descendants de la Nouvelle-France, les descendants de la couronne britannique, les néo-Québécois de toutes origines et les Premières Nations (nations dans la nation);
2. la reconnaissance d'une nation québécoise dont on ignore ce qu'elle représente et dont les principaux intéressés ont bien du mal à percevoir la réalité;
3. la désorganisation sociale du plus important (en nombre) de ces quatre blocs, qui:

■ a effectué une rupture (appelée Révolution tranquille) radicale avec son passé en remplaçant Dieu par la consommation, devenant du même coup très sensible au pouvoir de l'argent (il est maintenant beaucoup plus près de son portefeuille que de son cœur);

■ est profondément divisé en ce qui a trait à la meilleure façon de se perpétuer dans le temps. En effet, une proportion significative de ce groupe prône depuis plus de 30 ans la création du premier État-nation francophone d'Amérique. Les autres prônent soit la survivance comme minorité dans un pays majoritairement anglophone mais de plus en plus multiculturel, soit l'assimilation à l'ensemble canadien, comme une minorité parmi d'autres;

■ est dans un état dépressif (au sens global, car ce groupe n'est pas monolithique) depuis 1995, année où ce bloc a constaté que même en votant majoritairement pour la souveraineté, il ne pourrait pas réaliser ce projet de société. Depuis ce temps, ne pouvant pas s'en prendre aux autres blocs qui, sur cette question, ont une position tout à fait légitime, je crois que le bloc des descendants de la Nouvelle-France est condamné à tourner en rond et, avec lui, toute la province et la nation québécoises, s'il en est une.

Par ailleurs, comme dans les autres provinces, le Québec constitue une population hautement manipulée par de grands médias, eux-mêmes contrôlés par de puissants intérêts socioéconomiques et politiques.

Pour rêver en couleurs

Je crois aux petites nations formées de citoyens solidaires dans la poursuite d'un idéal commun, d'un projet de société; je crois aux nations ouvertes sur

le monde, inventives et surtout fières. Je souhaiterais que la majorité francophone du Québec réussisse à entraîner les trois autres blocs (et tout autre bloc que j'aurais pu oublier) dans le projet de créer un État francophone avec une vision d'avantage socialiste et de gauche, dont le projet de société ne repose pas sur l'enrichissement extrême (sans dénigrer une telle richesse) d'un petit nombre de gens mais plutôt sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, une société soucieuse de développement durable et, de ce fait, un leader mondial de la protection de son environnement naturel.

Je souhaite que le Québec cesse de manifester le syndrome du voisin et ait suffisamment de maturité pour mener

Je rêve en
couleurs, je
rêve d'un
Québec
idéaliste

le monde, inventives et surtout fières. Je rêve de citoyens qui se foutent totalement de se faire dire qu'ils sont moins riches que le voisin et qui se préoccupent plutôt de l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, de la nécessaire intervention gouvernementale pour redistribuer la richesse et protéger les démunis, de l'augmentation des budgets pour l'armée et les forces policières. Je rêve de citoyens qui refuseront d'aller travailler ailleurs pour y être mieux payés (et qui ne seront plus avant tout solidaires de leur porte-monnaie). Je rêve de citoyens qui consommeront moins, de préférence des produits locaux, parfois même en acceptant de payer plus cher (le transport pollue, et quand ton voisin crève, ton environnement social se détériore), de citoyens qui cesseront de penser qu'ils sont bien informés et se rendront plutôt compte qu'ils se font laver le cerveau... Bref, je rêve en couleur, je rêve d'un Québec idéaliste, et c'est ça, mon Québec imaginaire! En fait, ou bien la nation québécoise sera formée autour d'un idéal, ou bien elle ne sera pas.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La majorité a remplacé Dieu par la consommation.



Denise Bombardier

La politique: H₂O

La formule idéale pour caractériser la politique actuelle, tant au Canada qu'au Québec, est celle de l'eau. Incolore, inodore et sans saveur. Il faut sans doute avoir connu les personnalités flamboyantes portées par des discours enflammés et qui transmettaient des visions messianiques de la société pour évaluer la période actuelle, faite de demi-idées, de semi-convictions, de rêves réchauffés et d'utopies périmées. La vie politique est terne, flasque, parce que l'imagination, sans laquelle le pouvoir n'est qu'un rapport de force primaire, a disparu de nos parlements.

Sans doute est-ce dû en partie à cette dure réalité que représentent les gouvernements minoritaires. Plusieurs y trouvent des vertus, entre autres l'obligation de gouverner par consensus ou par compromis, en tenant compte par surcroît des états d'âme de l'opinion au quotidien à travers les sondages réalisés par les seules entreprises à l'avenir florissant, qui ne risquent donc pas la délocalisation. Mais les inconvénients subis par les gouvernements minoritaires doivent être soulignés.

Quand on dirige un pays sans majorité dans notre système, on est condamné au court terme. Or les décisions cruciales qui doivent être prises dans le monde complexifié qui est le nôtre supposent des résultats à long terme. Qu'il s'agisse d'une réorganisation des façons de faire dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement économique ou de l'environnement, les mesures entreprises seront la plupart du temps impopulaires à court terme parce qu'impossibles à constater.

Un gouvernement minoritaire dépend aussi de la démagogie des partis d'opposition, lesquels n'ont que le beau rôle. De plus, ces partis se présentent comme les parangons de la moralité publique sans avoir l'occasion de l'incarner. À Ottawa, il est facile pour le Bloc québécois de s'afficher plus compétent que le gouver-

nement puisse, par essence même, il ne sera jamais au pouvoir. Facile aussi pour le NPD, spécialiste du surf progressiste avec un programme de parti aussi suranné que dépassé, de monter au créneau de l'indignation nationale alors que, pour des raisons historiques, il a autant de chances de parvenir au pouvoir que le Bloc québécois. Quant aux libéraux sous la gouverne de Stéphane Dion, les pieds empêtrés dans leur passé récent, déracinés du Québec, à la dérive, ils ont beau jeu de traiter les conservateurs d'incompétents.

À Québec, le gouvernement Charest semble victime d'un rejet systématique, peu importe les politiques qu'il adopte. Qu'il s'agisse des investissements dans les infrastructures ou des réformes nécessaires engagées par le ministre de l'Éducation, dont on constate qu'elle a le talent de comprendre les enjeux de son ministère, que le taux de chômage soit bas, que l'économie se porte bien, rien n'y fait. L'opinion publique est impitoyable à l'endroit de ceux qui gouvernent en ce moment. Sans parler de l'ADQ de Mario Dumont, que le premier ministre ne pourra plus traiter de girouette à l'Assemblée nationale, cette expression étant désormais interdite par le président des débats, qui la considère offensante. (Où allons-nous, sinon vers des onomatopées du genre «Xy! Outchak!» pour désigner l'adversaire?) L'ADQ, le vent dans les voiles au sens littéral du terme, est porté par un programme qui s'adapte au goût de l'actualité et des engagements populaires exprimés sur les tribunes téléphoniques. Au Parti québécois, le désarroi — appels-on l'idéologique — règne, et on doute que Pauline Marois puisse y remédier en «revampant» un programme dont certains éléments sortent du catéchisme, de l'Internationale socialiste des années 60.

La politique H₂O correspond à notre période actuelle où rien n'est plus blanc ou noir, bon ou mauvais, drôle ou tragique. Heureux temps, celui où on est sorti de la dichotomie d'antan. Mais le contraire de la dichotomie ne doit pas obligatoirement entraîner la disparition des convictions au profit des opinions de l'heure. L'absence de personnalités politiques flamboyantes et inspirées entraîne-t-elle inévitablement l'apparition de politiciens de peu de charisme, inquiets et trop semblables au voisin d'en face? Avec des politiciens trop gentils, trop prudents, trop prompts à changer de cap sous la pression des lobbys qui carburant à la rectitude politique, les lendemains collectifs ont peu de chances de chanter. Le mépris affiché par les citoyens envers ceux qui les gouvernent creuse la tombe de personnalités qui seraient tentées de remettre du cœur, de l'âme et du plaisir dans l'exercice de la politique. En obligeant à gouverner par compromis, les électeurs qui se réjouissent de porter au pouvoir des gouvernements minoritaires, donc coincés, choisissent la dilution politique. Trop d'eau dans le vin, c'est l'image même de nos parlements actuels.

denbombardier@videotron.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledoiv.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émile Folle-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garnon (caricaturiste), Diane Précor (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (bâleur et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti (directeur), Manon Deroime, Olivier Spécie (Québec), Monique Bherer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Besette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrard, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebail, Mélanie Simard (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zematits, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Métais (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Montesquieu à la rescousse de Bouchard et Taylor

Le philosophe réproverait l'effet des chartes et leur rejeton, l'accommodement raisonnable, qui donnent prééminence au judiciaire sur le législatif

La philosophie nous permet de mieux comprendre le monde actuel: tel est un des arguments les plus souvent invoqués par les professeurs de philosophie pour justifier l'enseignement de leur matière au collégial. Il y a près de deux ans maintenant, *Le Devoir* leur a lancé le défi, non seulement à eux, professeurs, mais aussi à d'autres auteurs, de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un grand philosophe.

GUILLAUME ROUSSEAU

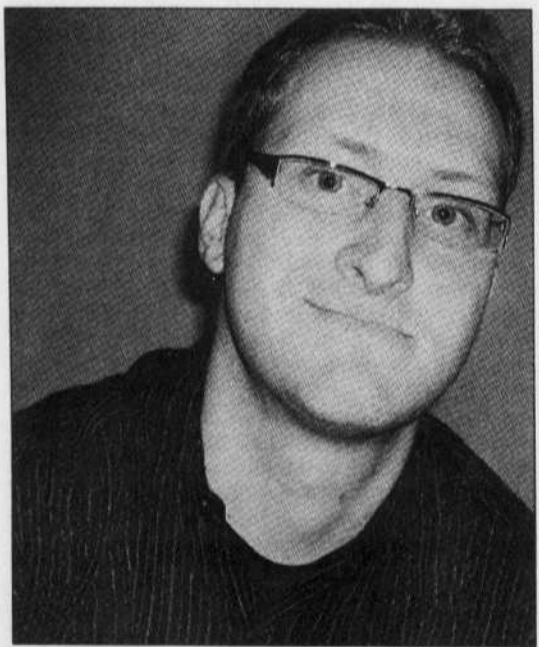
Avocat, doctorant et chargé de cours à l'Université de Sherbrooke, l'auteur a étudié à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV. En 2006, il a publié *La Nation à l'épreuve de l'immigration* (Éditions du Québécois).

Lorsque des citoyens expriment leur malaise à l'endroit des accommodements raisonnables pour cause religieuse dans le cadre de la commission Bouchard-Taylor, c'est parfois de manière simple, voire maladroite. Devant ces déclarations, nos deux commissaires restent souvent bouche bée, empreints qu'ils sont de la philosophie pluraliste en vogue depuis quelques années. Pour les aider à mieux comprendre le peuple, peut-être MM. Bouchard et Taylor devraient-ils d'abord laisser de côté leurs références habituelles. Ensuite, pourquoi n'inviteraient-ils pas à leurs audiences un grand philosophe qui a su expliquer la nation dans toute sa profondeur: Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu (1689-1755)?

Mais d'abord, rappelons l'origine du concept de l'«accommodement raisonnable». C'est dans l'affaire «Commission ontarienne des droits de la personne c. Simpson-Sears Limited ([1985] 2 R.C.S. 536)» que la Cour suprême du Canada a décidé au nom du droit à l'égalité qu'un accommodement doit être trouvé lorsqu'une règle, neutre en apparence, est discriminatoire pour une personne appartenant à une confession particulière. Dans cette affaire, une règle prévoyant que des employés devaient travailler le samedi semblait neutre de prime abord. Toutefois, aux yeux d'une adventiste du septième jour — qui devait observer un jour de repos le samedi —, elle fut considérée discriminatoire.

Dès lors, selon la cour, il était du devoir de l'employeur ou bien d'accommoder la plaignante en modifiant son horaire de travail, ou bien de prouver qu'il était impossible pour lui de procéder à un tel accommodement sans qu'il en résulte une «contrainte excessive». Par la suite, l'accommodement raisonnable en est venu à s'appliquer aussi au législateur. C'est donc dire que lorsqu'un individu arrive à prouver qu'une loi le discrimine indirectement en raison de sa religion, ladite loi peut être invalidée ou reformulée par les tribunaux de façon à exclure de son application le groupe confessionnel auquel cet individu appartient.

Que dirait Montesquieu de cette doctrine?



COLLECTION PERSONNELLE

Guillaume Rousseau: «La postérité aura surtout retenu de l'œuvre du philosophe sa théorie de la séparation des pouvoirs telle qu'exposée dans *De l'esprit des lois*. Cependant, dans cet ouvrage, le célèbre penseur bordelais s'est exprimé sur une foule d'autres sujets: la tolérance religieuse, par exemple, ou encore l'influence de l'esprit d'une nation sur ses lois.»



INTERNATIONAL PORTRAIT GALLERY

Pour Montesquieu, «les juges de la nation ne sont [...] que la bouche qui prononce les paroles de la loi; des êtres inanimés qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur».

La (non)-séparation des pouvoirs

La postérité aura surtout retenu de l'œuvre du philosophe (et sociologue avant la lettre) sa théorie de la séparation des pouvoirs telle qu'exposée dans *De l'esprit des lois*. Cependant, dans cet ouvrage, le célèbre penseur bordelais s'est exprimé sur une foule d'autres sujets: la tolérance religieuse, par exemple, ou encore l'influence de l'esprit d'une nation sur ses lois.

On cite souvent Montesquieu sur la séparation des pouvoirs en laissant entendre que cette séparation est conçue comme étanche. Certains passages de *De l'esprit des lois* vont assurément dans ce sens. Montesquieu y affirme qu'il y a trois pouvoirs au sein de l'État et qu'ils doivent être séparés:

- le législatif, qui adopte, abroge et corrige les lois;
- l'exécutif, qui fait la guerre ou la paix et s'occupe des ambassades;
- le judiciaire, qui punit les criminels et règle les conflits entre particuliers.

Il met un accent particulier sur la séparation entre le judiciaire et le législatif: «Il n'y a point [...] de liberté si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire, car le juge serait un législateur.»

Nul besoin d'être un théoricien du droit pour comprendre qu'un tribunal qui invalide ou reformule une loi, au nom de l'accommodement raisonnable, empiète sur le domaine du législateur, contrevenant ainsi au principe de la séparation des pouvoirs telle que conçue par Montesquieu. Bien sûr, les promoteurs des accommodements raisonnables — généralement des libéraux au sens philosophique, tout comme Montesquieu — nous diront qu'ils sont plutôt d'accord avec la séparation des pouvoirs. Seulement, disent-ils, il est approprié qu'exceptionnellement, les tribunaux adoucissent les lois lorsque, autrement, celles-ci affecteraient trop durement une minorité. En réponse à cela, une autre phrase célèbre du philosophe bordelais, qui prouve à quel point il considérait le pouvoir judiciaire comme étant subordonné au législateur, peut être citée: «Les

juges de la nation ne sont [...] que la bouche qui prononce les paroles de la loi; des êtres inanimés qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur».

Or l'accommodement raisonnable n'est-il pas précisément cela: une doctrine permettant au juge de «modérer» la loi et ainsi de rendre une décision qui soit basée sur autre chose que les paroles de la loi? On peut même dire que l'accommodement raisonnable fait en sorte qu'un juge peut rendre une décision basée non pas sur les paroles de la loi mais plutôt sur ses propres paroles à lui, lesquelles n'ont qu'à être vaguement liées à un concept aussi flou que celui du droit à l'égalité.

On pourrait même paraphraser Montesquieu en affirmant qu'avec l'accommodement raisonnable, la loi devient «une chose inanimée qui ne peut modérer ni la force ni la rigueur de l'opinion du juge». Bref, il semble bien que les chartes de droits et leur célèbre rejeton, l'accommodement raisonnable, soient parvenus à renverser la pyramide de Montesquieu.

La tolérance religieuse raisonnable

S'il peut être évident, au regard de la théorie de la séparation des pouvoirs, que Montesquieu s'opposait aux accommodements raisonnables, notamment pour cause religieuse, il faut toutefois convenir que d'autres aspects de son œuvre tendent plutôt à indiquer qu'à certaines conditions, il aurait pu y être favorable. On sait par exemple que Montesquieu était partisan d'une tolérance religieuse raisonnable.

Dans *De l'esprit des lois*, il écrit: «Quand on est maître de recevoir dans un État une nouvelle religion ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'y établir, quand elle y est établie, il faut la tolérer.» Dans le contexte du milieu du XVIII^e siècle, cela signifiait, d'une part, que le Japon avait raison de résister aux missionnaires chrétiens qui s'introduisaient sur son territoire et, d'autre part, que les rois catholiques avaient tort d'opprimer leurs minorités protestantes; d'où l'opposition de Montesquieu à la révocation de l'édit de Nantes, par exemple. Or, comme les demandes d'accommodements éma-

nent aujourd'hui surtout de groupes religieux déjà établis au Québec, qu'il s'agisse des évangéliques et des adeptes de religions orientales — assimilables aux minorités protestantes de l'Europe du XVIII^e siècle —, il est permis de croire que Montesquieu aurait été sensible à leur cause. Cela est d'autant plus vrai quand on sait qu'il admirait le protestantisme et s'intéressait fortement au monde oriental, comme le prouvent ses fameuses *Lettres persanes*. Notons qu'il affirmait par ailleurs que chaque religion n'était pertinente qu'en fonction de la nature de l'endroit où elle se développait et du peuple au sein duquel elle était pratiquée et qu'elle devait donc parfois s'adapter raisonnablement.

L'esprit d'une nation influe sur ses lois

Justement, penchons-nous sur l'influence que, selon Montesquieu, l'esprit d'une nation doit avoir sur ses lois. Le philosophe va jusqu'à dire que «c'est au législateur à suivre l'esprit de la nation». Et, à ses yeux, les principaux éléments qui composent l'esprit d'une nation sont, dans l'ordre, «le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières». Soulignons «dans l'ordre», car il suffit d'avoir parcouru *De l'esprit des lois* pour prendre conscience à quel point le philosophe accordait une grande importance au climat. À son sens, celui-ci agissait directement sur le caractère d'un peuple, lequel caractère influençait à son tour les lois qu'il se donnait.

De même, toujours dans cet ouvrage, Montesquieu insistait beaucoup sur les liens entre la religion, essentiellement celle de la majorité, et les lois, autre sujet majeur de son ouvrage. Les autres termes de l'énumération figurent aussi comme sujets de prédilection dans *De l'esprit des lois*, mais dans une moindre mesure.

Ainsi, on doit noter que la doctrine des accommodements raisonnables a d'abord été implantée au Canada anglais, plus précisément en Ontario, avant d'être transplantée au Québec. On peut donc penser que ce qui était conforme à l'esprit de la nation canadienne ne saurait convenir à l'esprit de la nation québécoise. Certes, le climat propre aux deux nations est fort semblable! (D'accord, il fait en moyenne un peu plus froid au Québec.)

Mais il en va autrement de la religion, la première étant majoritairement protestante, et la seconde, majoritairement catholique. De même, l'une a pour tradition juridique la *common law*, et l'autre, le droit civil. Ajoutons à cela le contraste frappant entre la maxime choisie par le gouvernement ontarien pour figurer sur les plaques d'immatriculation, «*Yours To Discover*», et celle choisie par le gouvernement québécois, «*Je me souviens*».

Un regard du côté des choses passées, des mœurs et des manières ne ferait que confirmer qu'il existe deux esprits différents propres à ces deux nations différentes. Suivant Montesquieu, il devrait en résulter, en matière de gestion de la diversité religieuse, deux réactions différentes.

D'ailleurs, les contestations à l'encontre de certains accommodements raisonnables sont beaucoup plus fréquentes au Québec que dans le reste du Canada. Pensons seulement au port du kirpan (poignard des sikhs) dans les écoles, qui pose problème à une forte majorité de Québécois... à la grande surprise du Canada anglais, qui accepte cet accommodement depuis longtemps.

Est-ce à dire que, pour respecter l'esprit de la nation québécoise, il faudrait abolir les accommodements raisonnables? Non, car ce ne sont que certains cas d'accommodements raisonnables, tel celui du kirpan, qui sont contestés au Québec. C'est donc plutôt l'abus de la doctrine et non la doctrine elle-même qui doit être abolie. Concrètement, cela pourrait se traduire tout simplement par une invocation des clauses dérogatoires par le législateur québécois dans les cas problématiques puisque ces clauses peuvent permettre de déroger à un jugement lui imposant un accommodement raisonnable.

En faisant un usage plus fréquent de ces clauses, il serait possible de contrer les effets pervers des chartes. Cela serait d'ailleurs conforme à la pensée de Montesquieu qui croyait que, aux fins de favoriser l'émergence de son idéal du gouvernement modéré, un des trois pouvoirs devait parfois en bloquer un autre. De même, cela redonnerait le dernier mot au législateur en matière de... législation, ce qui nous rapprocherait de la séparation des pouvoirs sans nous éloigner du principe de tolérance religieuse raisonnable.

Le malaise ressenti devant les accommodements raisonnables pour cause religieuse s'explique donc assez facilement, du moins en théorie. Espérons que MM. Bouchard et Taylor, et après eux le législateur québécois, sauront se montrer à l'écoute de la nation. Et à la hauteur de la philosophie de Montesquieu.

Vos suggestions et commentaires sont les bienvenus. Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com.

COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR

Qui sont les Québécois musulmans?

Dimanche, le 28 octobre de 9 h à 16 h, accueil dès 8 h
Université du Québec à Montréal

Les forums nationaux
de consultations
INM

Entrée libre. Inscription préalable obligatoire
(jusqu'à jeudi 25 octobre midi), aucune inscription sur place.
Pour information et inscription (obligatoire): www.inm.qc.ca



échanger
pour s'entendre

